

Les sages-femmes

LA SITUATION DE LA REGION

Avant-dernière desserte de France : une situation qui s'améliore lentement

La densité des sages-femmes de la région est la plus faible de France métropolitaine juste devant la Picardie.

En 2006, on dénombre dans la région Nord – Pas-de-Calais 5,8 % des sages-femmes du territoire métropolitain pour 6,9 % de la population des femmes de 15 à 49 ans ; soit un déficit proportionnel d'environ 170 praticiennes¹. Comparativement, chaque professionnelle de la région doit potentiellement prendre en charge 155 patientes de plus que la moyenne française alors que ce surplus était de 220 en 2002.

La profession est très jeune dans la région comme partout en France métropolitaine ; la part des moins de 40 ans étant toujours inférieure (jusqu'à sept fois) à la part des plus de 55 ans.

Le nombre de professionnelles susceptibles de partir à la retraite est d'environ 40 à cinq ans et de 107 à dix ans.

Conclusion : une desserte parmi les plus basses de France, tout comme en 2002, la région ne parvenant que très faiblement à combler son retard en nombre de praticiennes.

Tableau 73 : Sages-femmes – Evolution 2002-2006

	Nombre de sages-femmes en 2002	Nombre de sages-femmes en 2006	Evolution 2002-2006	Desserte 2002	Desserte 2006	Evolution 2002-2006 (nombre de femmes de 15 à 49 ans par professionnelle)
France métropolitaine	15 122	16 995	+ 12,4 %	956	850	- 106
Région Nord - Pas-de-Calais	854	986	+ 15,5 %	1 176	1 005	- 170

Source : Drees. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

Tableau 74 : Sages-femmes – Densité et desserte par région en 2006

Région	Nombre de sages-femmes en 2006	Population des femmes de 15 à 49 ans en 2005	Nombre de sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans (densité)	Nombre de femmes de 15 à 49 ans par sage-femme (desserte)
Franche-Comté	397	263 816	150,5	665
Rhône-Alpes	2 042	1 425 810	143,2	698
Lorraine	780	557 517	139,9	715
Alsace	621	448 315	138,5	722
Languedoc-Roussillon	772	572 839	134,8	742
Basse-Normandie	432	326 537	132,3	756
Bourgogne	461	359 633	128,2	780
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 388	1 097 738	126,4	791
Limousin	193	154 021	125,3	798
Midi-Pyrénées	775	623 400	124,3	804
Bretagne	839	686 352	122,2	818
Auvergne	358	293 733	121,9	820
Champagne-Ardenne	382	314 012	121,7	822
Aquitaine	852	701 944	121,4	824
France métropolitaine	16 995	14 451 363	117,6	850
Poitou-Charentes	430	374 864	114,7	872
Haute-Normandie	493	435 043	113,3	882
Pays de la Loire	851	783 170	108,7	920
Centre	572	565 270	101,2	988
Corse	64	63 962	100,1	999
Ile-de-France	2 963	2 963 574	100,0	1 000
Nord- Pas-de-Calais	986	991 386	99,5	1 005
Picardie	344	448 427	76,7	1 304

Source : Drees, Insee. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

¹ La profession étant majoritairement féminine (1,22 % de maïeuticiens).

Tableau 75 : Sages-femmes – Indice de renouvellement par région en 2006

Région	% des moins de 40 ans	% des plus de 55 ans	Indice de renouvellement
Picardie	47,5	6,7	0,14
Alsace	51,9	8,6	0,17
Lorraine	46,2	8,5	0,18
Franche-Comté	46,6	9,8	0,21
Nord - Pas-de-Calais	47,7	10,9	0,23
Bourgogne	45,4	10,6	0,23
Haute-Normandie	47,6	12,5	0,26
Champagne-Ardenne	44,1	11,7	0,27
Limousin	44	12	0,27
Pays de la Loire	47,3	13,9	0,29
Bretagne	44,7	13,3	0,30
Rhône-Alpes	44,5	13,7	0,31
Aquitaine	44,6	14,1	0,32
Languedoc-Roussillon	44,4	14,1	0,32
Centre	40,8	13,4	0,33
Auvergne	42,1	14	0,33
Basse-Normandie	39,9	13,4	0,34
France métropolitaine	43,4	15	0,35
Poitou-Charentes	39,8	14,3	0,36
Midi-Pyrénées	40,7	16,9	0,42
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42,5	20,7	0,49
Corse	29,7	15,7	0,53
Ile-de-France	38,3	23,3	0,61

Note : les statistiques portant sur l'âge moyen ne sont pas accessibles pour les professions de santé (hors médecins) ni pour les médecins généralistes.

Source : Drees. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.

ANALYSE INFRAREGIONALE

Une offre presque exclusivement urbaine – Analyse régionale au 1^{er} janvier 2006

Tableau 76 : Sages-femmes – Répartition des professionnelles du Nord – Pas-de-Calais par type de commune au 1^{er} janvier 2006

Type de commune	Nombre de communes	Population des femmes de 15 à 49 ans	% de la population régionale des femmes de 15 à 49 ans	Nombre de sages-femmes	% de sages-femmes
Communes urbaines	70	458 401	45,2	968	98,2
Communes périurbaines	3	2 135	0,2	3	0,3
Communes à dominante rurale	6	5 819	0,6	15	1,5
Total	79	466 355	46,0	986	100,0

Source : Adeli, Drass Nord - Pas-de-Calais ; Insee. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

Les sages-femmes sont présentes dans 5,1 % des communes de la région (79 communes) et exercent à 98,2 % dans une commune urbaine ; ce qui rend l'offre de soins très polarisée.

L'exercice dans les communes rurales est plus important que dans les communes périurbaines et se localise en majorité dans des communes qui jouent le rôle de pôle de l'espace rural (Avesnes-sur-Helpe, Montreuil, Hesdin, Le Cateau-Cambrésis...).

Desserte par EPCI au 1^{er} janvier 2006

Tableau 77 : Sages-femmes – Densité et desserte par EPCI au 1^{er} janvier 2006

	Nombre de sages-femmes pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans (densité)	Nombre de femmes de 15 à 49 ans par sage-femme (desserte)
C. U. d'Arras	171,5	583
C. A. de Cambrai	168,4	594
C. A. de Valenciennes Métropole	156,4	639
C. U. de Lille Métropole	139,8	716
C. A. du Boulonnais	138,7	721
C. A. de Maubeuge-Val de Sambre	128,6	778
C. A. de Saint-Omer	126,3	792
C. A. du Calaisis	125,7	795
Pays maritime et rural du Montreuillois	123,5	810
France métropolitaine	117,6	850
Pays du Boulonnais	105,8	946
Nord - Pas-de-Calais	99,5	1 005
C. A. de Lens-Liévin	99,3	1 007
C. A. du Douaisis	99,3	1 007
C. U. de Dunkerque Grand Littoral	93,3	1 071
Pays du Cambresis	93,3	1 072
C. A. de l'Artois	90,3	1 107
Pays de Sambre-Avesnois	88,0	1 136
Pays de l'Artois	82,5	1 212
Pays du Calaisis	79,9	1 251
Pays du Ternois	74,6	1 340
Pays de Saint-Omer	72,5	1 378
Pays du Coeur de Flandre	52,5	1 905
C. A. de la Porte du Hainaut	45,7	2 188
C. A. d'Hénin-Carvin	41,3	2 422
Pays des Sept Vallées	12,4	8 050
Pays des Moulins de Flandre	0,0	sans valeur

Source : Drees, Insee. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

La plupart des EPCI des grandes agglomérations de la région possède une desserte supérieure à la moyenne nationale mais qui retombe sous la moyenne régionale dès lors que la prise en charge s'effectue au niveau des Pays auxquels elles se rattachent. C'est le cas pour la C. A. de Cambrai, la C. A. de Maubeuge, la C. U. d'Arras, la C. A. du Calaisis et celle de Saint-Omer. La desserte du littoral nord est faible puisque les principales EPCI (Dunkerque, Calais, Saint-Omer pour l'arrière Pays) ont des taux inférieurs à la moyenne régionale (ramenés au niveau des Pays) : de plus 66 à plus 373 patientes par professionnelle. Excepté dans la C. A. de Valenciennes (offre satisfaisante), celle de Lens-Liévin et celle du Douaisis (offres voisines de la moyenne), l'offre dans le Bassin minier est également inférieure à l'offre régionale : plus 102 patientes par professionnelle dans la C. A. de l'Artois, et une desserte plus de deux fois inférieure à la moyenne régionale dans les C. A. de la Porte du Hainaut et d'Hénin-Carvin.

En bas de classement, le Pays des Sept Vallées ne compte qu'une professionnelle à Hesdin et se trouve donc dépendant de l'offre des EPCI voisines desquelles se distingue le Pays maritime et rural du Montreuillois. La situation du Pays des Moulins de Flandre est encore plus délicate puisque les EPCI voisines présentent toutes des dessertes inférieures à la moyenne régionale.

Pôles offreurs et accessibilité

Les pôles offreurs regroupent 98,3 % des sages-femmes de la région ; 17 professionnels travaillent dans des communes hors pôle offreur, regroupant 2 praticiens au plus.

On recense 27 pôles d'offre qui s'étalent sur 63 communes ; 23 bassins principaux (plus de 5 praticiens) et 4 secondaires (entre 3 et 5 praticiens). Le pôle de Lille regroupe 37,9 % des sages-femmes de la région (374/986) pour 29,1 % de la population régionale des femmes de 15 à 49 ans qui résident dans la C. U. de Lille Métropole.

Les pôles secondaires sont relativement peu isolés géographiquement puisqu'ils se situent tous au voisinage proche d'un pôle d'offre plus important ; ce qui atténue fortement le risque d'une population en situation de mono-dépendance vis-à-vis de ces pôles pour une accessibilité rapide.

Tableau 78 : Sages-femmes – Pôles offreurs au 1^{er} janvier 2006

Nom du pôle	Nombre de communes	Nombre de sages-femmes
Lille	16	374
Valenciennes	3	62
Lens	4	61
Saint-Pol-sur-Mer	4	49
Boulogne-sur-Mer	2	43
Arras	3	40
Béthune	2	38
Lambres-Lez-Douai	4	38
Calais	1	32
Maubeuge	1	32
Cambrai	1	25
Saint-Omer	2	21
Armentières	1	21
Seclin	1	16
Denain	1	16
Rang-du-Fliers	2	15
Hazebrouck	1	14
Condé-sur-l'Escaut	1	14
Fourmies	1	13
Auchel	1	9
Hénin-Beaumont	3	9
Le Cateau Cambrésis	1	8
Saint-Pol-sur-Ternoise	1	6
Cucq	2	4
Avesnes-sur-Helpe	2	3
Somain	1	3
Carvin	1	3
Total	63	969

*Note : les pôles secondaires sont séparés des pôles principaux par les tirets gras.
Source : Adeli, Drass Nord – Pas-de-Calais. Traitement ORS Nord – Pas-de-Calais.*

Tableau 79 : Sages-femmes – Accessibilité de la population régionale aux pôles offreurs au 1^{er} janvier 2006

Nombre de pôles de sages-femmes accessibles en moins de 30 minutes	Nombre de communes	Part de la population régionale (%)
0	30	0,1
1 et plus	1 516	99,9
2 et plus	1 416	99,0
3 et plus	1 224	95,6
4 et plus	1 002	90,3

Source : Adeli, Drass Nord - Pas-de-Calais ; Insee ; IGN. Traitement ORS Nord - Pas-de-Calais.

Près de 99,9 % de la population régionale a accès à au moins 1 pôle de sages-femmes en moins de 30 minutes, près de 99 % à au moins 2 pôles et plus de 90 % de la population a un choix potentiel d'au moins 4 pôles

A l'inverse, 0,14 % de la population se trouve éloigné de plus de 30 minutes d'un pôle offreur de sages-femmes et 0,89 % est dépendant d'un seul pôle de soins (en ne comptant pas l'accès à des communes contenant moins de deux praticiens).

Tableau 80 : Sages-femmes – Accessibilité synthétique des EPCI

	Somme des pôles principaux touchés	Somme des pôles secondaires touchés	Total des pôles touchés	Nombre de communes	Indice d'accessibilité
C. A. du Douaisis	320	68	388	35	11,09
C. A. d'Hénin-Carvin	121	28	149	14	10,64
C. A. de Lens-Liévin	313	61	374	36	10,39
C. U. de Lille Métropole	675	147	822	85	9,67
C. A. de l'Artois	564	57	621	65	9,55
C. U. d'Arras	187	32	219	24	9,13
C. A. de Cambrai	146	25	171	22	7,77
C. A. de la Porte du Hainaut	247	44	291	38	7,66
C. A. de Valenciennes Métropole	223	35	258	35	7,37
Pays du Cœur de Flandre	262	11	273	41	6,66
Pays de l'Artois	1 375	156	1 531	255	6,00
Pays du Cambresis	547	71	618	109	5,67
C. A. de Saint-Omer	90	0	90	19	4,74
Pays de Sambre-Avesnois	625	22	647	151	4,28
Pays de Saint-Omer	342	0	342	82	4,17
C. A. du Boulonnais	62	21	83	22	3,77
Pays des Moulins de Flandre	205	0	205	55	3,73
C. A. du Calaisis	18	0	18	5	3,60
C. U. de Dunkerque Grand Littoral	61	0	61	18	3,39
Pays du Calaisis	209	0	209	63	3,32
C. A. de Maubeuge-Val de Sambre	67	0	67	22	3,05
Pays du Ternois	286	0	286	103	2,78
Pays du Boulonnais	164	38	202	74	2,73
Pays maritime et rural du Montreuillois	113	58	171	70	2,44
Pays des Sept Vallées	105	21	126	94	1,34

Source : ORS Nord – Pas-de-Calais.

Les EPCI en tête de classement avec plus de 10 pôles touchés en moyenne sont celles que l'on retrouve également en haut de classement pour les autres professions polarisées (C. A. du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin) et qui se situent dans la zone la plus peuplée de la région, celle où l'on trouve le plus de pôles d'offre de soins. Cette situation de connexions potentielles multiples compense en partie le manque de professionnels au sein de ces territoires, notamment pour la C. A. d'Hénin-Carvin dont la desserte est inférieure de près de deux fois et demie à la moyenne régionale.

Les principales EPCI qui peuvent tirer profit d'une situation d'accessibilité importante au regard d'une desserte environ deux fois inférieure à la moyenne régionale sont principalement la C. A. de la Porte du Hainaut (plus de 6,5 pôles touchés en moyenne en plus du pôle de Denain situé sur son territoire) et le Pays du Cœur de Flandre (en moyenne plus de 5,5 pôles offreurs en plus du pôle principal d'Hazebrouck situé sur son territoire).

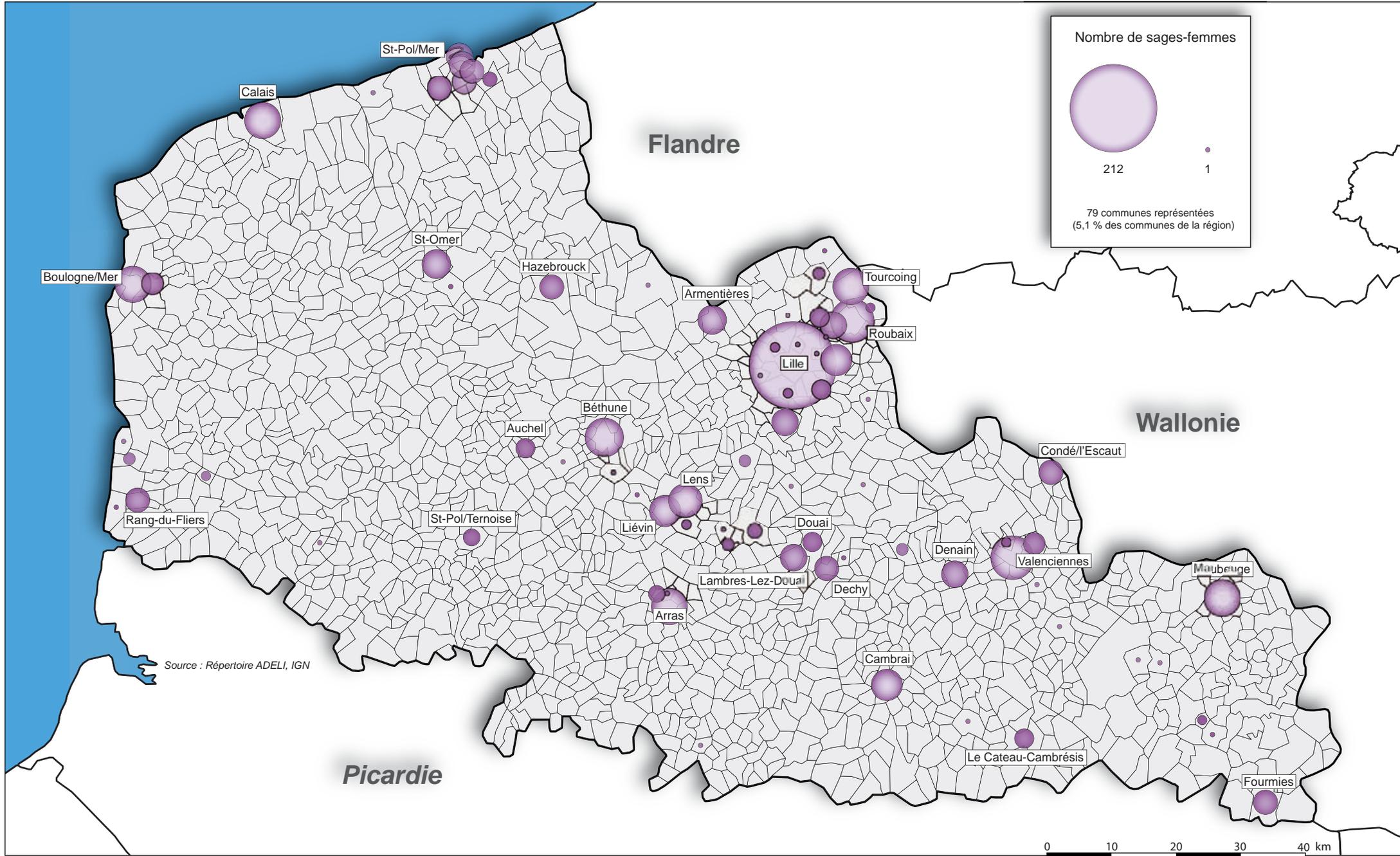
Comme pour les autres professions polarisées, les EPCI du littoral doivent probablement fonctionner davantage en autarcie par rapport aux EPCI du « centre » de la région, toujours si l'on raisonne en termes d'accessibilité rapide aux soins. En effet, les indices d'accessibilité présentés par ces intercommunalités sont compris entre 2,44 et 3,77 pôles touchés en moyenne, sachant que toutes comptent un pôle (voire deux pour le Pays maritime et rural du Montreuillois) à l'intérieur de leur territoire.

Le Pays des Sept Vallées qui ne décompte aucune professionnelle présente également l'indice d'accessibilité le plus faible de toutes les EPCI de la région (accès à 1,3 pôle offreur en moyenne) ; ce qui le place dans une situation de dépendance quasi-totale à une offre de soins extérieure à son territoire. Dans cette optique, le pôle de Rang-du-Fliers, situé sur le Pays voisin du Montreuillois dont la desserte est supérieure à la moyenne nationale, est accessible par environ 54,3 % de la population des femmes de 15 à 49 ans résidentes du Pays des Sept Vallées.

En plus des communes hors accessibilité, on dénombre 100 communes dépendantes d'un seul pôle de sages-femmes (0,89 % de la population). Au sein de ces communes, deux dépendent uniquement du pôle secondaire de Cucq.

Sages-femmes

Effectif par commune au 1er janvier 2006



Sages-femmes

Accessibilité aux pôles offreurs par commune

